

**2024-053**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES**
Délibération n° 09**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**AUTRES DOMAINES
DE COMPÉTENCE

Séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

SOUS-DOMAINEAUTRES DOMAINES
DE COMPÉTENCES
DES COMMUNES

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.
Formant la majorité des membres en exercice.**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Jean-Louis RIO.**OBJET :****Convention de mise à
disposition de locaux
municipaux à
l'Association
ACCA St Hubert****SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une requête de l'Association ACCA St Hubert de Bages pour la mise à disposition gratuite des anciens vestiaires du terrain de football sis au Lieudit La Jouncasso à Bages dans le cadre de leur activité.

Dans ce cadre, un projet de convention de mise à disposition de locaux municipaux, annexé à cette délibération, définit les conditions et modalités de cette mise à disposition dont la durée est prévue jusqu'au 31 décembre 2027, avec une éventuelle prolongation par avenant si nécessaire.

Monsieur Henri BUSTO, Président de l'Association ACCA St Hubert, et Conseiller Municipal, ne prendra pas part au vote.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**CONVOCACTION C.M. :**
22/10/2024

- ✉ APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la commune et l'Association ACCA St Hubert, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- ✉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- ✧ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise à Monsieur le Président de l'ACCA St Hubert
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
22/10/2024**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
30/10/2024

PAR PUBLICATION
LE : 30/10/2024

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Catherine ROI



Secrétaire de séance